

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2017

Délibération B9

Objet : marché n° 2015-02-03 de fourniture de consommables informatiques pour le SDIS 36 – lot n° 1 : avenant n° 1 au marché.

Exposé des motifs :

Par une délibération du conseil d'administration en date du 30 octobre 2014, a été approuvée la création d'un groupement de commandes entre le SDIS 36 et le Département de l'Indre pour la passation des marchés de fourniture de bureau et de consommables informatiques pour les besoins respectifs des deux structures.

Ce marché a été alloti ainsi qu'il suit:

1	Consommables informatiques
2	Fournitures de bureau

Le marché n° 2015-02-03 notifié à l'entreprise TG informatique le 10 mars 2015 concerne la fourniture de consommables informatiques (lot n°1).

Les montants annuels de ce marché sont les suivants :

- Mimi : 0
- Maxi : 15 000 € TTC

Aujourd'hui, il vous est proposé d'approuver un avenant n° 1, ci-annexé, à ce marché afin d'intégrer de nouvelles références au bordereau de prix initial, et d'autoriser le président du conseil d'administration à le signer.

Le maximum de 15 000 € TTC n'est pas modifié par le présent avenant.

Le conseil d'administration adopte la délibération suivante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics ;

VU le marché n° 2015-02-03 passé avec l'entreprise TG Informatique ;

VU le projet d'avenant n° 1 au marché ;

CONSIDERANT les besoins nouveaux en consommables informatiques ;

DECIDE

Article unique : l'avenant n° 1 au marché de service n°2015-02-03 passé avec l'entreprise TG Informatique, ci annexé, est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le 19 DEC. 2017

Publié, affiché, notifié le 19 DEC. 2017

Serge DESCOUT

Serge DESCOUT